

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Délibération n°2020-006**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 25 mai 2020

**Objet : Modalités de réunion du Comité syndical du  
25 mai 2020 en visioconférence.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Comité syndical, réuni le 25 mai 2020 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## DÉCIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du comité syndical du 25 mai 2020 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Comité Syndical du 25 mai 2020.

### Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 20
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 6

### - Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

### - Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 25 mai 2020

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

